

Le sous-ministre

Québec, le 1er octobre 2018

Madame Chantal Deschamps
Préfète
Municipalité régionale de comté
de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 22 août 2018, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-09 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération.

Ce projet de règlement vise à modifier certaines dispositions du document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à l'application et à la modulation des seuils de densité résidentielle pour les projets de développement et de redéveloppement sur le territoire de la Municipalité régionale de comté.

J'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 146-09 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre.

Marc Croteau

www.mamot.gouv.qc.ca

Montréal